

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Concertation auprès des acteurs de la filière de l'éolien en mer sur la mise en œuvre du nouveau règlement *Net Zero Industry Act (NZIA)*

Paris, le 08/08/2024
N°1970

Dans le cadre des réflexions autour de la mise en œuvre du nouveau règlement européen *Net Zero Industry Act (NZIA)*, la Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et la Direction générale des Entreprises (DGE) lancent une concertation de la filière de l'éolien en mer afin de présenter les perspectives d'application de ce nouveau règlement.

Afin de renforcer la souveraineté industrielle européenne et les retombées économiques, les appels d'offres à venir ont vocation à intégrer de nouveaux critères s'appuyant notamment sur le *Net Zero Industry Act*. Ce nouveau règlement permet d'intégrer des critères de résilience dans les futurs appels d'offres, afin d'améliorer la diversification des approvisionnements en composants essentiels et le recours à des chaînes d'approvisionnement européennes et françaises pour l'éolien en mer. Le règlement NZIA permet aussi le recours à de nouveaux critères environnementaux permettant de d'encourager le recours aux matériels et pratiques les plus vertueux.

La mise en œuvre prochaine de ce règlement au sein des Etats-membres appelle les pouvoirs publics à mener un dialogue avec les acteurs concernés afin de prendre en considération les enjeux pour les industriels du secteur. La concertation lancée par la DGEC et la DGE a vocation à consulter les acteurs de l'industrie éolienne en mer sur les travaux réalisés au cours des derniers mois au sein de l'Etat.

Ces travaux seront présentés le 9 septembre 2024 aux acteurs, lors d'un évènement au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Seront conviés notamment l'ensemble des candidats aux dernières procédures d'appels d'offres lancées depuis 2020 ainsi que les acteurs, industriels ou développeurs, amenés à participer à la construction des équipements nécessaires à la réalisation des futurs projets. Pour ceux qui ne pourront pas être présents en personne, un lien de connexion pour suivre l'évènement à distance sera communiqué ultérieurement.

Les acteurs souhaitant participer à l'évènement sont invités à s'inscrire sur le lien suivant :

<https://evenium.events/concertation-filiere-eolien-sept2024>

L'ensemble des acteurs seront également invités à faire part, avant le 19 septembre 2024, de leurs propositions d'applications du cadre du NZIA qui favoriseraient les retombées industrielles et économiques des futurs parcs éolien en mer, ainsi que des principaux points d'attention qui découlent de la présentation des travaux réalisés par les services de l'Etat

Les répondants seront invités à communiquer leurs propositions en remplissant un document à : emr@developpement-durable.gouv.fr et concertation-eolien-en-mer.dge@finances.gouv.fr

Contacts presse :

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

Direction générale de l'Energie et du Climat : 06 18 53 70 54 - marthe-louise.boyer@developpement-durable.gouv.fr